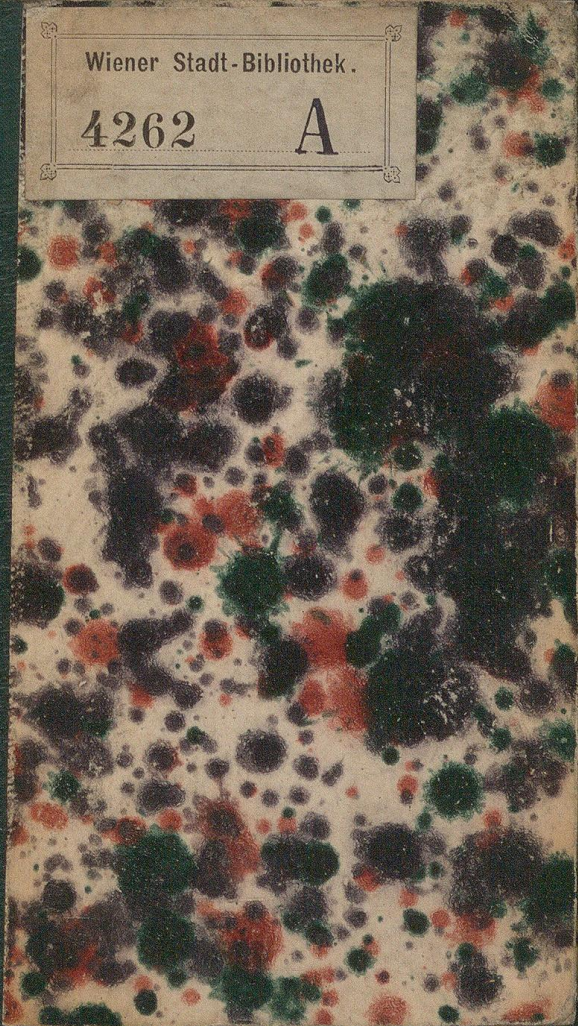
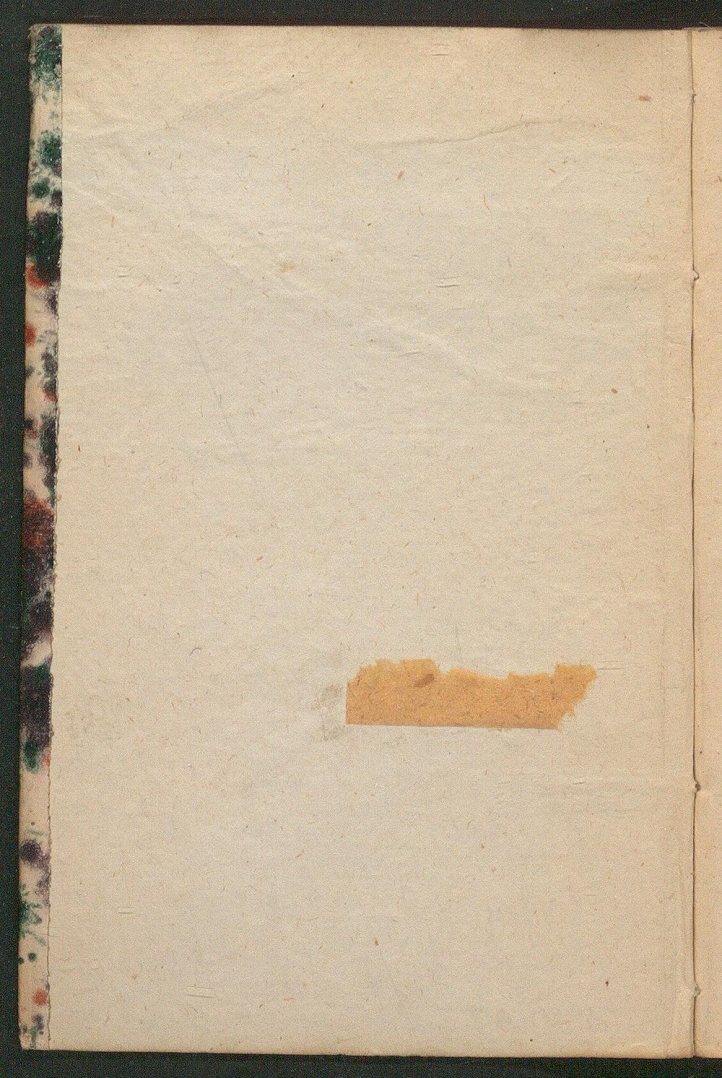


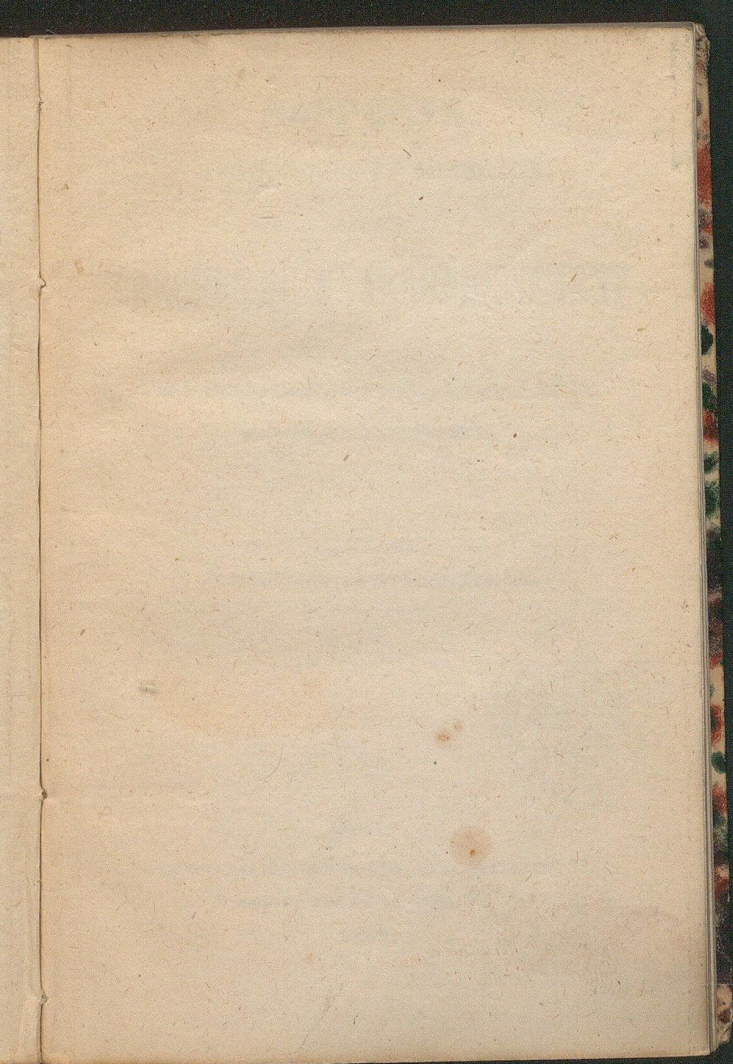
Wiener Stadt-Bibliothek.

4262

A







RAPPORTS
HYGIÉNIQUES ET MÉDICAUX
SUR LES
CRÈCHES DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

PAR LES DOCTEURS
Fauconneau-Dufresne, Canuet, Siry et Izarié,
Médecins de la Faculté de Paris.

Prix : 50 cent., au profit des Crèches.



Paris,

COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, QUAI MALAQUAIS, 13.

AMYOT, RUE DE LA PAIX, 6.

1846.

RAPPORTS

HYGIÉNIQUES ET MÉDICAUX

DE

CRÉCHES DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

PAR LES DOCTEURS

LEDOUX, BOUTIER, GARNIER, GUYOT, LAFITE,

MÉDECINS DE LA FACULTÉ DE PARIS

Paris, chez M. LAFITE, au profit des Crèches.



Paris,

chez M. LAFITE, au profit des Crèches.

chez M. LAFITE, au profit des Crèches.

1846

Le Comité des fondateurs de l'œuvre des Crèches du 1^{er} arrondissement a pensé qu'il serait utile de publier les rapports médicaux faits sur chacune des Crèches par un des médecins qui les visitent journallement depuis leur ouverture.

M. le docteur Fauconneau-Dufresne, l'un des médecins de la Crèche Saint-Louis-d'Antin, nous a permis de mettre en tête de ces documents un rapport qu'il fit lui-même sur les trois Crèches, et qui a déjà paru dans le journal *la Santé*.

Les personnes qui s'occupent d'organiser, de diriger ou surveiller des Crèches, trouveront dans ces quatre rapports des observations qu'il leur importe de connaître.

Le Comité médical de la Crèche Saint-Louis-d'Antin est composé de six médecins. Il a élu président M. Fauconneau-Dufresne, secrétaire M. Chéreau.

Ce comité règle le service médical et tout ce qui concerne l'hygiène de la Crèche et des enfants (alimentation, aération, désinfection, etc.).

Les Comités des autres Crèches ne sont pas

encore organisés, mais le service est assuré dans toutes.

On a choisi des médecins logés près des Crèches, et assez nombreux pour que la Crèche soit toujours sûre, en cas d'accident, que les soins ne se feront pas attendre.

Les mères peuvent aller chez eux les consulter, et MM. les Médecins vont même visiter les enfants à domicile quand on les en prie.

Nous ne saurions trop louer le zèle et l'empressement de MM. les Médecins à remplir la charitable mission dont ils ont été chargés. La médecine devient un véritable sacerdoce, quand elle est exercée avec désintéressement.

A la suite des Rapports nous mettons quelques principes généraux d'hygiène, à l'usage de toutes les Crèches, et qu'il importe d'afficher dans la salle des berceaux et de faire apprendre par cœur aux berceuses.

F. MARBEAU.

RAPPORT

SUR

LES CRÈCHES

Lu le 8 janvier 1846, à la Société médicale du 1^{er} arrondissement de Paris, par M. le docteur Fauconneau-Dufresne, l'un de ses membres.

Messieurs, fidèle à l'idée, que j'ai soutenue à l'époque de l'organisation de notre Société, que nous ne devons pas seulement nous occuper d'intérêts scientifiques, mais en même temps d'intérêts humanitaires, je n'ai pas voulu laisser commencer l'année sans venir constater ici le succès d'une institution charitable qui a pris naissance dans notre arrondissement.

L'institution des Crèches s'appliquait à des besoins si réels, que ce succès a été complet partout où les essais en ont été

tentés. Les autres arrondissements de Paris n'ont pas tardé à suivre l'exemple du nôtre : il existe déjà deux Crèches dans le 10^e; il y en a en voie d'organisation dans le 8^e, le 11^e et le 12^e. Nombre de cités, en France, ont mis beaucoup plus d'empressement encore que les autres arrondissements de Paris à reconnaître la nécessité des Crèches. Déjà elles existent ou sont en projet dans plus de cent villes ; mais celles de Melun, d'Orléans et de Saint-Quentin, se sont spécialement distinguées par la rapidité avec laquelle elles les ont établies.

L'existence des Crèches n'est assurément ignorée d'aucun des membres de notre Société ; mais tous ne connaissent sans doute pas comment elles ont été fondées, quelle est leur organisation intime, quelles dépenses elles exigent, et quelles ressources elles ont pu se procurer.

Cesont ces diverses choses que je me propose de vous exposer, bien convaincu à l'avance que je ne manquerai pas de créer de nouveaux partisans à cette institution,

et que de cette manière je pourrai contribuer à ses progrès.

§ I^{er}. *Comment l'institution des Crèches a été fondée.*

Tout le monde sait que c'est à M. Marbeau , premier adjoint au maire de notre arrondissement , qu'on doit la première idée de la Crèche : elle lui vint à l'occasion d'un rapport sur les asiles , rapport qu'il avait été chargé de faire , conjointement avec le docteur Canuet , au comité d'instruction primaire. Vous savez, Messieurs, que dans les établissements appelés asiles, les enfants sont reçus depuis l'âge de deux ans jusqu'à celui de six ans. De six ans à quatorze ans ils entrent, suivant leur sexe, dans les diverses écoles primaires municipales , dont ils suivent gratuitement les cours. Au sortir de ces établissements, plusieurs œuvres protègent les enfants pauvres pour faciliter leur apprentissage dans divers métiers, et, déjà élevés et instruits,

ils peuvent aider leurs parents dans leurs professions.

Entre la Société maternelle, qui donne ses soins aux pauvres femmes en couches, et l'asile, qui prend les enfants à deux ans, il restait donc une *lacune* dans la charité publique. Cette lacune frappa M. Marbeau, et bientôt son ardente philanthropie se mit à l'œuvre. Le bureau de bienfaisance, à qui il présenta immédiatement le projet d'une Crèche, ne crut pas pouvoir se charger de l'exécution; mais presque tous les membres qui composent son administration voulurent être les premiers souscripteurs.

M. Marbeau fit part de son projet au préfet de la Seine et au préfet de police, aux ministres de la religion et aux personnes bienfaisantes de l'arrondissement. Partout il reçut les plus vifs encouragements. Pour faire l'essai de la mise à exécution d'une si charitable pensée, il choisit le quartier le plus pauvre et le plus retiré de l'arrondissement, le quartier de Chaillot. La partie la plus dénuée de ce quartier,

appelée *le Bouquet-des-Champs*, avait été signalée par le docteur Canuet comme le lieu où régnait l'industrie du *sevrage*. Secondé par nos confrères MM. Canuet et Gachet, et par M. Framboisier, directeur de la maison de Sainte-Périne, il loua un local, y réunit un petit mobilier, et la première Crèche fut ouverte rue de Chaillot, n° 89, le 14 novembre 1844, après avoir été solennellement bénie.

M. Marbeau publia peu après, au profit des Crèches, un petit livre dans lequel il annonçait la réussite de ce premier essai, indiquait les moyens d'organiser une Crèche, les conditions nécessaires, leurs bons effets matériels et moraux; enfin comment la charité peut se procurer des secours pécuniaires.

Ce premier succès devait encourager, et deux autres Crèches ne tardèrent pas à être instituées. La première reçut le nom de *Saint-Louis-d'Antin*, et fut établie dans un local parfaitement convenable, rue S.-Lazare, n° 148. Cette Crèche a eu la bonne

fortune de trouver une grande protection en M^{me} la comtesse de Castellane, qui, par elle-même et ses hautes relations, procura les moyens de l'organiser de manière qu'elle devint promptement une véritable Crèche modèle. La seconde fut établie, sous le nom de *Crèche de Saint-Philippe-du-Roule*, rue du Faubourg-du-Roule, n° 12, dans un local qui heureusement n'est que provisoire, car il est petit et laisse quelque chose à désirer sous le rapport hygiénique. Enfin une quatrième, qui sera appelée *Crèche de la Madeleine*, va être fondée rue Saint-Honoré, toujours par les soins de M. Marbeau.

§ II. — *Organisation des Crèches.*

Voici, Messieurs, où en est l'établissement des Crèches dans le premier arrondissement; voyons maintenant comment elles sont organisées.

Des berceaux en fer sont fixés autour d'une salle, et sont garnis de rideaux, de couvertures, d'oreillers et de paillassons.

Trois petites pièces accessoires sont nécessaires pour le service : une *cuisine* pour avoir de l'eau chaude , pour préparer les boissons et les aliments des enfants ; un *cabinet* pour déposer le linge sale, le passer à l'eau, faire sécher les paillassons , serrer le bois , etc. ; une *chambre* enfin pour la berceuse en chef, qui est responsable du matériel.

Je vous demande pardon , Messieurs, si j'entre dans quelque détail sur l'énumération du mobilier de la Crèche ; on ne connaîtrait pas ces petits établissements, si l'on ne consentait à descendre jusqu'à ces minuties. Les choses indispensables sont donc, avec les berceaux, des tasses, des théières, des biberons, des cuvettes , des éponges, des bassins et de petits fauteuils percés, une table et quelques chaises, un poêle avec bain de sable et entourage grillé, des lampes et un thermomètre ; enfin, pour la cuisine, divers vases et une fontaine filtrante.

Avec la première berceuse, il s'en trouve d'autres, et on établit en général qu'il en

faut une pour six ou sept enfants. On a jugé convenable de leur donner un costume uniforme et une médaille distinctive.

L'administration des Crèches mérite d'être connue. M. Marbeau, comme premier magistrat de l'arrondissement et comme fondateur, a dû avoir, comme vous devez le penser, la haute direction des Crèches. Il la partage avec les curés des paroisses où elles sont situées. Une dame est présidente de l'administration de chaque Crèche. M^{mes} Curmer et Sannegon le sont de celles de Chaillot et du Roule; M^{me} de Castellane est présidente de celle de Saint-Louis. Chaque Crèche a aussi sa trésorière spéciale, M^{mes} Curmer, Curmer aînée et Capelle, et les secrétaires, MM. Framboisier, Hannosset et Capelle. Il y a enfin un trésorier général, qui est M. Reymond. Ces personnes font partie d'un comité supérieur où M. le docteur Canuet représente les médecins.

On a cru devoir admettre des dames inspectrices en nombre illimité : elles sont

les bienfaitrices des Crèches , elles les visitent à toute heure et consignent par écrit leurs observations.

Des médecins sont attachés aux Crèches. Quoiqu'on n'admette pas d'enfants malades, leur concours était nécessaire pour les précautions de l'hygiène, pour donner quelques conseils aux parents et aux berceuses, pour surveiller la santé des enfants, vacciner ceux qui ne l'auraient pas été, remédier à leurs indispositions subites, et avertir si quelque petite affection ne menacerait pas de prendre un caractère contagieux ou épidémique. Le personnel médical est en général assez nombreux , si bien qu'à la Crèche Saint-Louis il y a autant de médecins que de jours dans la semaine ; c'est encore un moyen d'intéresser au succès de la Crèche un plus grand nombre de personnes. Les médecins consignent aussi leurs observations sur un registre.

Un autre registre est encore consacré aux réflexions des visiteurs.

La Crèche est ouverte à cinq heures et

demie du matin et fermée à huit heures et demie du soir. Ces heures ont été calculées sur les heures où commencent et finissent habituellement les journées de travail des ouvriers. — Elle est fermée le dimanche et les jours fériés. — La mère apporte son enfant avec le linge nécessaire pour la journée; au besoin, la Crèche peut en prêter. La mère vient allaiter son enfant aux heures des repas et le reprend chaque soir. — L'enfant sevré a son petit panier de provisions, comme l'enfant de l'Asile. — La Crèche prépare en outre aux enfants divers aliments au lait, au bouillon ou au beurre. Elle fournit aussi quelques médicaments simples prescrits par les médecins, tels que tisanes pectorales ou amères et des sirops.

Un règlement bien conçu sur les soins à donner aux enfants, sur les règles de l'hygiène à observer, est affiché dans chaque Crèche, et les dames inspectrices, comme les médecins, en surveillent l'exécution.

On peut inscrire un nombre d'enfants presque double de celui des berceaux, parce

que les enfants les moins jeunes n'ont pas besoin d'être constamment couchés, et que l'expérience a prouvé qu'il en est toujours plus d'un tiers qui ne sont pas amenés chaque jour par leurs parents.

Les diverses Crèches sont loin d'avoir le même aspect ; je vais brièvement vous donner une idée de chacune :

Celle de Saint-Louis est sans contredit supérieure aux autres ; aussi est-ce celle qu'on se plaît à montrer aux personnes qui veulent connaître ces établissements. Elle est située au premier étage, et se compose de deux grandes salles communiquant ensemble par une vaste ouverture. Ces salles, qui contiennent trente berceaux, sont éclairées par sept fenêtres, exposées au couchant, et sur une cour grande et aérée. Ces fenêtres ne s'ouvrent malheureusement que par leur moitié inférieure, mais on a pratiqué dans le haut des ventilateurs pour le renouvellement de l'air. Le plafond est suffisamment élevé ; le sol, qui est carrelé, est en grande partie garni de paillassons

pour éviter la fraîcheur. Un grand balcon a été établi en dehors des fenêtres, afin de faire prendre l'air aux enfants et de les exposer un peu à l'insolation; il est recouvert d'une tente en été.

La *Crèche du Roule* est placée au fond d'une maison; on y arrive par plusieurs couloirs. Elle n'a qu'une salle, qui contient quinze berceaux; il y a de plus un lit de camp pour reposer les enfants les moins jeunes. Cette salle est au rez-de-chaussée, et la seule fenêtre qu'elle possède ne lui fournit pas assez de jour et d'air. Elle donne dans une petite cour sablée qui, lorsqu'il fait beau, peut servir aux enfants.

La *Crèche de Chaillot* n'est plus à son local primitif; elle est maintenant située comme en plein champ. On y pénètre rue de Chaillot, n° 75, par une longue ruelle; mais on y entre aussi, du côté du jardin, par la rue Pauquet. C'est une petite maison isolée, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage; elle est éclairée obli-

quement au levant et au couchant. Le rez-de-chaussée est bas, et doit être humide : on y a mis les enfants qui marchent seuls ; il contient quatre berceaux et un lit de camp. Le premier étage est destiné aux plus jeunes enfants ; il contient douze berceaux en fer et très proprement garnis. Les deux pièces sont planchées. Ce qu'il y a de mieux est le jardin, qui est assez grand, bien aéré, et très sain ; on y place une grande tente pendant les chaleurs.

§ III. — *Quelles sont les dépenses des Crèches.*

Les dépenses faites pour l'installation des Crèches ont été assez considérables : il a fallu d'abord approprier les locaux, les pourvoir des berceaux et du mobilier. L'installation des Crèches de Chaillot et du Roule a coûté chacune environ 1,500 fr. ; celle de Saint-Louis près de 3,000 fr., parce qu'elle est le double des autres. Le loyer de la première est de 550 fr., celui

de la seconde de 450, et celui de la troisième de 1,130.

Le prix de chaque berceau en fer est de 20 fr.; mais l'administration n'a pas eu à en supporter les frais, tous ayant été donnés par les dames inspectrices et par diverses personnes bienfaites, dont les noms sont inscrits sur chacun d'eux. — La garniture d'un berceau est à peu près du même prix. — L'habillement de chaque berceuse revient à 20 fr. 80 c. (1). — Les gages des berceuses sont fixés à 1 fr. 25 c. par jour.

Les fournitures de la Crèche Saint-Louis en aliments, médicaments, éclairage, chauffage, frottage, s'élèvent par mois à 250 fr. environ pour une moyenne de trente-huit enfants; en ajoutant le loyer, les gages des berceuses, le renouvellement annuel de leur habillement, on arrive pour chaque année à une dépense d'environ 5,000 fr., somme qui, divisée entre les trente-huit enfants,

(1) Il consiste dans les objets suivants : robe, bonnet, fichu, paire de manches, tablier blanc, tablier ciré.

fait à peu près pour chacun 45 c. par jour.

§ IV. — *Par quelles ressources s'entretiennent les Crèches.*

Les personnes charitables qui, comme je l'ai dit, ont fait don des berceaux, ont aussi fourni par leurs collectes les premières ressources. — Un prospectus distribué dans Paris produisit en quelques mois près de 2,000 francs. M^{me} la duchesse d'Orléans et M^{me} Adelaïde ont en outre aidé particulièrement la Crèche de Chaillot dans son principe. — Le ministre de l'intérieur a aussi alloué 500 fr.

Usant de tous les moyens que la charité a coutume d'employer, on provoqua des sermons sur les Crèches, et à la suite des quêtes furent faites en leur faveur. Des représentations théâtrales ont aussi été données à leur profit.

Comme pour beaucoup d'autres œuvres, on a obtenu des souscriptions à 50 c. par

mois, de manière à agrandir le plus possible le cercle des souscripteurs.

Des troncs sont placés dans les Crèches, et des inscriptions, les unes empruntées à l'Écriture-Sainte, les autres à la poésie, invitent les visiteurs à venir en aide aux besoins de la Crèche.

Le préfet de la Seine vient de faire voter par le conseil général une somme de 500 fr. pour chaque Crèche déjà établie, et la promet tous les ans. Il n'avait point aidé leur formation, voulant en laisser le mérite à la charité des particuliers dont le zèle est ardent pour les fondations, mais se proposant de les subventionner efficacement lorsque le zèle se ralentit ou se porte sur un autre objet.

Enfin on exige des mères une rétribution de 20 centimes pour chaque jour qu'elles amènent leur enfant; celle qui a deux enfants à la Crèche ne paie pour les deux que 30 cent. On tient à cette règle dans un autre but que le produit, celui d'engager les mères à travailler. Elles

payaient auparavant chez des sevreuses de 70 à 80 cent. par jour, de sorte qu'il ne leur restait presque rien de leur journée.

Les revenus des Crèches, étant presque tous éventuels, ne peuvent être établis avec exactitude. Mais on va voir par un aperçu de quelques chiffres ce qu'ils ont été dans un temps donné. Ainsi, par exemple, à la Crèche Saint-Louis-d'Antin, du 1^{er} mai au 1^{er} octobre :

La rétribution des mères
s'est élevée à. 385 fr.

Le produit des troncs a été de 539

Les souscriptions à 50 cent.
par mois ont produit. 921

Enfin les dons particuliers
ont fourni. 452

TOTAL EN CINQ MOIS. 2,297 fr.

On dépose chez le trésorier général les sommes les plus importantes, comme celles qui proviennent d'une quête après un sermon ; d'une représentation à bénéfice ; celles allouées par le ministère, etc. Cette

caisse vient au secours des Crèches à qui leurs ressources ordinaires ne suffisent pas. — Il faut dire, au reste, que la bienveillance publique a tellement soutenu jusqu'ici cette nouvelle institution, que non-seulement on a fait face à toutes les dépenses d'installation, mais encore qu'on a pu placer chez MM. Mallet, banquiers, une somme de 5,000 fr. pour fonder de nouvelles Crèches et pour améliorer et agrandir celles qui existent déjà.

§ V. — *Conclusions.*

Tel est, Messieurs, l'historique de l'institution des Crèches et ce qu'elles sont à présent dans le premier arrondissement de Paris. — Qui ne comprend leurs avantages? Tous les membres de notre Société, et surtout ceux qui sont attachés au bureau de bienfaisance, n'ont-ils pas eu maintes fois la triste occasion de déplorer dans quelle malpropreté, dans quel air vicié, sont élevés les enfants des classes misérables? Les mères, privées de linge, de nour-

riture, de feu et d'air, les négligent comme elles se négligent elles-mêmes, et si ces pauvres êtres échappent à la mort, ils restent le plus souvent rachitiques ou infirmes. Des secours éclairés leur sont maintenant assurés, et l'état des mères qui peuvent se livrer au travail dès qu'elles sont rétablies de leurs couches s'en trouve également amélioré. Il y a lieu d'espérer que l'extension de ces institutions ne produira pas seulement un bien présent, mais qu'elle aura une influence sur la santé future et sur l'amélioration de la race dans ces classes.

Le succès si rapide des Crèches atteste les progrès des esprits vers l'établissement des secours publics. On peut en juger par l'Asile, qui rend à présent de si grands services, et qui a mis plus de trente ans à se fonder. Ce fut en 1800 que madame de Pastoret, voyant de ses fenêtres un enfant qui restait abandonné toute la journée dans le recoin d'une maison, apprit que sa mère allait travailler et le laissait ainsi pour re-

cueillir. quelques sous de l'aumône des passants. L'idée lui vint alors d'établir une salle pour recevoir et soigner les enfants des femmes obligées de les quitter pour aller à leur travail. Elle fonda son petit établissement rue de Miromesnil, puis elle le transporta rue du Colysée. A l'époque de la paix d'Amiens, elle se plut à le montrer à des dames anglaises de distinction, qui en importèrent l'idée à Londres. Ces établissements se fondèrent bientôt dans les grandes villes d'Angleterre, et c'est à leur imitation que la ville de Paris, reconnaissant enfin tout ce qu'il y avait d'utile et d'humain dans la création en grand des asiles, s'empara de leur direction quelques années avant 1830, et en a fait ce qu'ils sont aujourd'hui.

L'administration municipale s'emparera sans doute aussi un jour de la direction des Crèches, et c'est une chose à souhaiter, car la bienfaisance se lasse ou se dirige vers un autre but, suivant les nouveaux besoins. Il faut aussi une direction uniforme

qui ne dépende pas de l'influence de telle ou telle personne. Enfin une forte administration seule peut assurer un budget suffisant, fixe et durable.

J'engage instamment ceux de nos confrères qui n'auraient pas encore visité les Crèches de ne pas manquer de le faire. Cette visite, malgré ce que je viens de rapporter, les intéressera encore davantage à cette œuvre charitable. Qui plus que les médecins peut la favoriser? Répandus dans toutes les familles, consultés souvent sur de bonnes œuvres à faire ou appelés à les diriger, ils sont en quelque sorte les arbitres de son succès. Ne doivent-ils pas connaître à fond toutes les institutions de ce genre, pour pouvoir conseiller aux familles pauvres d'y puiser des secours, et leur sauver ainsi des souffrances et de mauvais penchants?

Dans la même maison que la Crèche de Saint-Louis-d'Antin s'est formée une autre œuvre qu'il nous importe également de connaître. Elle est maintenant rue de l'Ar-

cade, n° 30. C'est l'*ouvroir* du même nom, qui donne de l'ouvrage aux femmes qui n'en ont pas, et à qui l'industrie n'ose en confier, précisément à cause de leur misère ; établissement moral, en ce sens surtout qu'il tend à substituer le *secours en travail à l'aumône*. Deux cent quatre-vingt-dix femmes, en ce moment, y prennent de l'ouvrage. L'*ouvroir* se lie à la Crèche, puisque celle-ci rend à la mère la liberté de son temps, et que le premier lui permet d'employer ce temps utilement pour elle.

RAPPORT MÉDICAL

SUR LA

CRÈCHE DE S.-PIERRE-DE-CHAILLOT.

La véritable manière de secourir le pauvre est de le mettre en état de se passer de secours.

Dans le beau quartier des Champs-Élysées il existe un endroit appelé *Bouquet-des-Champs*. C'était jadis un hameau situé près du village de Chaillot, au milieu d'une vaste plaine qui s'étendait depuis le Roule et les Thernes jusqu'à Passy. Quelques arbres placés près de là, au milieu de champs fertiles, avaient fait donner au hameau cette désignation toute champêtre, que le quartier a conservée. Là, les habitants trouvaient alors, dans un air pur, dans le travail et les bonnes mœurs, les conditions du bien-être, de la vigueur et de la santé.

Les diverses enceintes de Paris, s'étendant toujours, comme les cercles que l'on voit se succéder en grandissant sur l'onde qu'on agite, enveloppèrent un jour le hameau, et le village devint faubourg. Dès lors cette population de classe infime, qui semble fuir les quartiers sains, les quartiers embellis, et fuit surtout la surveillance, s'empara de la chaumière, et la meubla de sa malpropreté, de ses vices et de sa misère. Aujourd'hui le *Bouquet-des-Champs* est un assemblage de masures que traverse une rue étroite et tortueuse, encombrée d'ordures de toute espèce, et qui affectent à la fois tous les sens de sensations désagréables. Dans cette rue reniée par l'administration municipale, qui lui a refusé le baptême, quelques maisons sont sans portes ou sans fenêtres; d'autres ont des chambres placées au dessous du niveau du sol, où l'air se renouvelle à peine, et où de sales carreaux laissent pénétrer quelques rayons d'un jour douteux. Là les habitants, en rapport avec la demeure, sont presque tous

chiffonniers ; accroupis autour du sale produit de leurs rondes nocturnes, ils comptent pendant le jour combien il faut d'immondices pour faire une pièce de 30 sous , et entassent dans tous les coins de leurs hideux galetas, et jusquesous leurs couchettes, des os infects et de vieux linges souillés de fange, dont les miasmes fétides se répandent jusque dans la rue.

C'est là, cependant, c'est dans une pareille localité que s'élèvent une partie des enfants de la division de Chaillot. C'est dans un tel gîte, qui n'avait pas six pieds carrés, qu'il nous est arrivé de rencontrer une femme vieille, insouciante, et sourde aux cris de deux enfants confiés à sa garde; ils lui demandaient sans doute de l'air et de la nourriture, car les malheureux ne recevaient pas même en quantité suffisante l'air corrompu qu'ils respiraient, et l'un des deux est mort de faim !

C'est à la vue d'une telle image de misère que la nécessité de la Crèche s'est fait sentir !

La Crèche de Chaillot compte aujourd'hui 14 mois d'existence, et les résultats obtenus durant ce temps sont assurément de nature à satisfaire les premiers fondateurs de cette œuvre. Cependant, bien qu'elle soit l'aînée de ses sœurs de Saint-Philippe et de Saint-Louis d'Antin, on ne voit pas encore briller sur les joues de ses enfants les couleurs roses et fraîches qui attestent la santé chez ceux que reçoivent ces dernières.

Les soins à Chaillot sont-ils donc moins dévoués, moins assidus ou moins éclairés? Non sans doute; mais il n'était pas possible d'amener à une régénération complète cette première génération de la Crèche sortie malingre, souffreteuse et rachitique, des tanières du *Bouquet-des-Champs*. Ce hideux séjour de la malpropreté, où les mères apportaient chaque matin leur enfant en holocauste à la divinité du lieu, la misère qui les décimait, comme autrefois Athènes envoyait en tribut chaque année

ses enfants dans le labyrinthe de Crète.

Jusqu'au mois de juillet 1845 , la salle servant de Crèche, située au rez-de-chaussée, présentait des conditions hygiéniques peu favorables. Organisée avec précipitation , pour répondre aux désirs pressés des mères qui apportaient leurs enfants avant même qu'on pût les recevoir , cette salle ne devait être que provisoire. Grâce à la sollicitude des médecins, à l'activité de M. Framboisier et au zèle charitable de Madame Curmer , un local bien plus favorable, mais, disons-le, insuffisant encore, a été disposé , comme par enchantement , mais non sans frais.

Placé sur le penchant de la colline de Chaillot, à près de 25 mètres au dessus du niveau de la Seine , le pavillon spécialement consacré au service de la Crèche est situé entre cour et jardin. Dans celui-ci, une vaste tente est dressée pour recevoir les enfants dans la belle saison, et dans la cour se trouve un hangar où les berceuses vien-

nent déposer le linge mouillé, et tout ce qui, par son séjour dans la salle, pourrait nuire à la salubrité.

Ce pavillon, placé d'une manière si heureuse, laisse cependant beaucoup à désirer sous le rapport de sa disposition intérieure. Le rez-de-chaussée, composé d'une cuisine et d'une salle où se trouvent deux berceaux et un lit de camp, ainsi que le parc destiné aux enfants de dix-huit mois à deux ans, est plus bas que le sol du jardin et près d'un puisard qui reçoit les eaux pluviales.

Le premier étage comprend la chambre de la berceuse principale, une petite lingerie, et la salle qui contient dix berceaux. Tenue du reste avec une propreté extrême par les berceuses, qui ont su comprendre que dans la Crèche la propreté est plus qu'un luxe, plus qu'un besoin, elle est un devoir, cette salle, quoique plus saine que le rez-de-chaussée et plus convenable que l'ancienne Crèche, est encore beaucoup trop petite.

Les berceaux sont en fer. Préférables à ceux en bois sous le rapport de la solidité,

de la propreté et du ménagement de l'espace, ils ont aussi l'avantage d'être moins favorables à l'existence et à la propagation des insectes. Portés sur une tige scellée dans le plancher d'une part, et de l'autre fixés dans le mur, ils sont disposés de manière à pouvoir par une seule impulsion être mis en balancement pendant un certain temps, de sorte que la berceuse n'a pas besoin de rester auprès de l'enfant habitué à être bercé par sa mère. Une tringle s'avance au dessus de la tête du berceau, et porte les rideaux, si utiles ici pour modérer l'impression d'une lumière trop vive sur les yeux du nouveau-né et favoriser le repos en maintenant le sommeil.

Un poêle est placé près de la porte d'entrée, de telle sorte que l'air froid venant du dehors se réchauffe avant de se répandre dans la salle, et que la chaleur se répartit plus également; on tempère par le sable et par l'eau en évaporation ce que sa proximité de quelques lits pourrait avoir de nuisible.

Plusieurs chaises, un bureau et des cuvettes, avec des éponges en nombre égal à celui des enfants, complètent le mobilier de la Crèche.

Les berceuses, choisies parmi les mères de famille de la localité, ont une expérience à laquelle viennent encore en aide chaque jour les conseils des médecins, tandis que leur zèle est constamment entretenu par la vigilance des dames inspectrices, dont l'incessante sollicitude est attestée d'une manière si éloquente par le chiffre des visites qu'elles ont faites à la Crèche depuis le jour de son installation : ce chiffre, qui n'est pas moins de 1,350, fait une moyenne de 4 visites par jour, auxquelles il faut ajouter la visite du secrétaire de l'œuvre, M. Framboisier ; celle de M. le marquis de Croizier, qui a bien voulu consacrer ses jours, voués à la retraite, à une inspection toute spéciale des différents services de la Crèche, et enfin celle du médecin.

L'Enfant du riche est-il l'objet d'une aussi active surveillance ?

L'année 1845, remarquable par la prolongation extrême de l'hiver ; les brusques variations de température de son printemps, pendant lequel une chaleur humide alternait tout à coup avec un froid sec ; un été presque toujours froid et pluvieux ; une pareille année devait engendrer un grand nombre de maladies, développer les affections éruptives, telles que des rougeoles, des scarlatines, dont la nature a souvent été très maligne, et qui ont décimé les enfants de Chaillot.

Ces deux affections, la rougeole surtout, ont été assez nombreuses pour que la Crèche, qui prit naissance le 14 novembre 1844, dans ces circonstances fâcheuses, n'ait pu en être exempte ; aussi avons-nous eu soin d'apporter une attentive surveillance sur chacun des enfants, pour, au moindre symptôme précurseur qui pouvait se développer, prescrire aux parents de conserver chez eux l'enfant malade. Nous avons ainsi prévenu la contagion de ces affections, et, en appliquant un traitement

prompt et méthodique , nous nous sommes opposés autant que possible au développement des complications qui viennent si souvent se joindre à ces maladies , et leur donner une terminaison funeste.

Nous avons eu , en été surtout , à combattre les ophthalmies chez les enfants nouveau-nés ; traités dans la Crèche même , ils y ont trouvé des soins assidus , sans lesquels ils eussent pu succomber ou perdre la vue. Le dénûment et l'inexpérience des parents , les mauvaises conditions de leurs habitations , nous ont forcés , dans ces circonstances , à enfreindre la règle établie par nous , qui prescrit de ne recevoir à la Crèche aucun enfant malade. Toutefois nous ne nous y sommes décidés que lorsque l'affection n'était pas dangereuse ni surtout de nature à nuire aux autres enfants et que le transport du malade fait avec précaution ne pouvait augmenter le mal. Autrement , nous le redirons , dans une maladie grave la mère seule aura cet instinct de cœur si puissant qui la rend capable d'oublier le

sommeil pendant plusieurs nuits , pour guetter l'heure fixe à laquelle un médicament devra être administré. Elle ne saurait s'en rapporter à une étrangère , et dans un cas de malheur sa douleur injuste lui en attribuerait la cause. Plus son enfant d'ailleurs lui aura coûté de soins et de larmes, plus il lui sera cher, si elle le sauve, et, s'il succombe, c'est sur le sein ou contre la joue de sa mère qu'il doit mourir (1).

Sur la fin de l'automne 1845, remarquable aussi par ses intempéries , nous avons eu à observer plusieurs varicelles auxquelles les mères et les berceuses , guidées par nos conseils, ont apporté les soins appropriés.

Dans cette même saison la coqueluche a sévi à la fois sur tous les enfants de la Crèche, à l'exception d'un seul ; et, chose

(1) L'administration des hospices, au lieu de restreindre à certains cas déterminés de maladie l'admission dans des hôpitaux spéciaux des enfants à la mamelle, réserve dans chacun de ses établissements quelques lits destinés aux mères nourrices et à leurs enfants malades ; mais elle ne reçoit pas l'enfant sans la mère. Ne pourrait-elle pas laisser la mère à son ménage quand son enfant est sevré?

digne de remarque, elle a été très bénigne, n'a eu qu'une durée de six semaines, et n'a pas reparu depuis.

Les vaccinations ont été faites en temps utile, aucune variole ne s'est déclarée.

Nous avons combattu avec succès les divers accidents qui accompagnent la dentition, ainsi que la présence des vers intestinaux, et quelques entérites plus ou moins graves.

Un enfant né avec une occlusion de l'ouverture anale a été opéré par l'un de nous et s'est toujours bien porté depuis.

Un autre est en voie de guérison d'une ulcération gengivale avec carie de l'os maxillaire.

La mort, qui moissonne journellement tant d'enfants à Chaillot, s'est montrée plus cruelle encore cette année et n'a pas oublié les enfants de la Crèche ; mais cependant, hâtons-nous de le dire, elle semble les avoir épargnés, et, tandis que dans le quartier des Champs-Elysées le chiffre de mortalité

a été de 1 sur 5, il n'est à la Crèche que de 1 sur 7. Ce résultat, suffisant déjà pour faire apprécier le bienfait de l'œuvre, promet bien davantage pour l'avenir, si l'on considère que, sur 12 enfants que nos soins n'ont pu arracher à la mort, plus de la moitié étaient des victimes que le dépérissement et la misère lui avaient déjà assurées avant l'ouverture de la Crèche, et qu'on aurait pu sauver s'ils y étaient entrés plus tôt.

Une petite fille entre autres nous fut amenée revenant de nourrice dans un état complet d'éthisie ; ses yeux caves, sa peau terreuse littéralement collée sur les os, et son ventre énormément distendu par des gaz, donnaient au corps de cette malheureuse enfant l'aspect d'un cadavre, qui inspirait autant de dégoût que de pitié. Ce fut dans la Crèche un cri unanime d'indignation contre la misérable nourrice ; mais l'autorité administrative témoin de pareils faits ne mérite-t-elle pas aussi sa part de reproches ? Depuis l'octogénaire jusqu'à l'enfant de deux ans que reçoit l'Asile, sa

protection s'étend sur tous les âges ; mais l'enfant à sa naissance, l'enfant en nourrice, semblent à peine fixer son attention. Et cependant qui ne connaît les coupables abus qui se passent dans cette industrie de meneurs et de meneuses, de nourrices à 16 centimes par jour (1) ? qui ne sait en outre que des soins que reçoit l'enfant à cet âge dépend sa constitution à venir ?

Nos administrateurs philanthropes d'aujourd'hui paraissent moins avancés sous ce rapport qu'on ne l'était il y a plus d'un siècle. Nous avons sous les yeux une déclaration de Louis XIV, datée de janvier 1715, portant règlement sur les nourrices. Ce roi superbe, dont le regard s'abaissait rarement sur le peuple, s'exprime ainsi :

« Louis XIV, par la grâce de Dieu, etc.

» Le bien de l'état étant toujours intéressé à la conservation et à l'éducation des enfants, nous n'avons pas cru qu'il fût indigne de notre attention de pourvoir

(1) *Mémoire sur l'allaitement*, par le Dr Reis.

» nous-même à une partie si importante
» de la police.

» Faisons défenses aux nourrices d'avoir
» en même temps deux nourrissons, à peine
» du fouet contre la nourrice et de 50
» livres d'amende contre le mari, et d'être
» privés du salaire qui leur sera dû pour
» l'un et l'autre enfant.

» Faisons défenses sous peine de puni-
» tion corporelle à toutes nourrices qui se
» trouveront grosses de prendre des en-
» fants pour les nourrir, et à peine de 50
» livres d'amende contre les maris.

» Enjoignons aux nourrices d'avoir soin
» des enfants qu'elles allaiteront ; et, en cas
» qu'il se trouvât qu'ils eussent péri par
» leur faute, voulons qu'elles soient punies
» suivant la rigueur de nos ordonnances.

» Afin d'obvier à l'abus, pratiqué par
» quelques nourrices, de mettre coucher
» leurs nourrissons dans leur lit, dont plu-
» sieurs se sont trouvés étouffés ou estro-
» piés, leur enjoignons d'avoir chez elles

» un berceau pour y mettre coucher l'en-
» fant, et d'en faire apparoir à leur curé ;
» défendons auxdites nourrices de mettre
» dorénavant leurs nourrissons coucher à
» côté d'elles dans leur lit, ou de mettre
» plusieurs nourrissons ou autres enfants
» dans le même berceau, à peine de 50
» livres d'amende, ou même de punition
» corporelle, s'il y échoit. »

Du succès de la Crèche de Chaillot dépendait le succès de l'œuvre ; aussi les fondateurs, animés d'un zèle que soutenait la perspective du bien qu'il y avait à faire et que les difficultés semblaient stimuler plutôt qu'affaiblir, ont-ils apporté dans la Crèche les soins les plus empressés et l'intérêt le plus vif pour détruire non seulement l'effet des conditions fâcheuses dans lesquelles l'enfant se trouvait pendant le jour, mais pour lutter aussi contre les conditions plus déplorables encore qu'il retrouve chaque nuit dans sa famille.

En effet, le soir, après sa journée, la

mère, exténuée par le travail, reprend son enfant, auquel elle présente un sein flétri, parce qu'elle-même n'a pu se nourrir suffisamment, et l'emporte dans un grenier souvent sans feu ou d'autres fois chauffé outre mesure par un poêle en fonte rougi par du coke. Dans ce grenier, où règne la malpropreté la plus dégoûtante, la famille entière, depuis l'aïeul jusqu'au plus jeune, et sans distinction d'âge ni de sexe, repose sur un même grabat composé de quelques planches recouvertes de paille et de couvertures en lambeaux; et tandis que l'air le plus impur exerce une funeste influence sur les poumons délicats de l'enfant, le petit malheureux est tourmenté, dévoré par des insectes de toute nature ennemis de son sommeil. Ainsi, lorsque dans le jour tout concourt à la Crèche au bien-être de l'enfant, il ne trouve la nuit que misère et souffrance. Ici, comme toujours, le bien est en lutte avec le mal; et l'avantage resterait à ce dernier, si la Crèche ne devait pas un jour avoir pour ré-

sultat certain l'amélioration du sort de la famille de l'ouvrier pauvre et laborieux, en recueillant l'enfant nourri par sa mère, et mettant celle-ci à même de contribuer par son travail à l'aisance du ménage.

La véritable manière de secourir le pauvre est de le mettre en état de se passer de secours.

Santé, bonheur, aisance et vertu, voilà ce que promet la Crèche.

Grâces soient donc rendues à M. Marbeau, qui le premier conçut l'idée d'une pareille œuvre, source de si grands biens!

Grâces soient rendues à M. Framboisier, qui s'y associa avec tant de dévouement, et, dans une heureuse inspiration, lui donna ce nom qui a tant contribué à son succès!

Grâces aussi soient rendues aux dames directrices et inspectrices qui, animées par la religion du bien, y apportent chaque jour leurs soins et leur sollicitude maternelle!

Et nous, médecins premiers fondateurs, nous nous estimons heureux d'avoir participé à cette œuvre, qui, si modeste d'abord, étend au loin déjà ses bienfaits sur l'enfance, comme l'arbre venu d'une simple graine étend au loin ses rameaux et sert d'abri aux oiseaux du ciel.

D^r CANUET.

Et nous, médecins premiers fondateurs,
 nous nous estimons heureux d'avoir parti-
 cipé à cette œuvre, qui, si modeste qu'elle
 soit, étend au loin de ses bienfaits au
 delà, comme l'arbre venu d'une simple
 graine étend au loin ses rameaux et sert
 d'abri aux oiseaux du ciel.

D. CARLET.

Grâce soit rendue à M. Mar-
 tain, qui le premier eut l'idée d'une
 pareille œuvre, et à son associé M. Fran-
 çois, qui y a consacré tant de soins et de
 talents.

Grâce aussi à M. François,
 qui a voulu que cette œuvre fût
 confiée à des mains sûres et
 éclairées, et qui a fait de son
 établissement un véritable
 hôpital.

Grâce aux bienfaiteurs
 qui ont contribué à son
 établissement, et à tous ceux
 qui ont voulu que cette œuvre
 fût confiée à des mains sûres
 et éclairées.

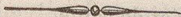
RAPPORT MÉDICAL

SUR LA

CRÈCHE S.-PHILIPPE-DU-ROULE *

PAR LE DOCTEUR SIRY,

Médecin de la Crèche et de l'Asile de la rue Ponthieu.



Direction médicale. — Les Crèches sont des asiles ouverts aux enfants depuis le premier mois de leur naissance jusqu'à l'âge de deux ans. Elles sont instituées, non pas pour traiter, mais pour prévenir les maladies des enfants; non pas pour abreuver de médicaments des corps débiles, mais pour mettre ces corps en mesure de se passer de médicaments, en leur donnant la vigueur qui leur manque souvent, par une nourriture saine et abondante, un air pur, des vêtements qui couvrent leur nudité et rem-

* Ce rapport ne devait point recevoir de publicité. Écrit pour M. Marbeau, il fut communiqué fortuitement au Comité de la Crèche, qui en vota l'impression avec un sentiment de bienveillance dont je suis trop touché pour ne pas en exprimer ici toute ma gratitude.

placent leurs haillons; pour que, débarrassés des insectes qui les dévorent, ils perdent dans des lotions répétées les saletés qui les souillent. On a voulu, en un mot, les retirer d'un milieu fécond en misères et en maladies, pour les placer dans des conditions de force et de santé.

Cette tâche est aussi belle que difficile. Les premières années de notre existence s'écoulent au milieu de maux de toute sorte : les coliques, la dentition, les convulsions, la coqueluche, le croup, les fièvres éruptives, menacent coup sur coup notre frêle machine. On dirait, à voir ces épreuves incessantes, que la nature, avant d'adopter l'être nouveau qu'on lui impose, veut s'assurer de la bonté de sa trempe. Hélas! combien d'enfants échouent sur ces nombreux écueils; que de victimes surtout parmi ces constitutions déchues des grandes cités, ces êtres débiles, rachitiques, chez qui tout est à refaire, que l'on ne peut reconstituer qu'à l'aide de soins prolongés, assidus, méthodiques! La seule hygiène ne

peut pas toujours y suffire, et doit emprunter le concours de la thérapeutique. Dans ce cas notre action cesse d'être directe, mais n'en est pas moins efficace pour éclairer les mères sur l'urgence des soins que réclament leurs enfants.

Ici naît une question fort controversée, et sur laquelle je dois exprimer mon sentiment. Est-il bon que cette direction médicale soit une? convient-il qu'elle soit multiple? y aura-t-il un seul médecin attaché à chaque Crèche, ou chaque Crèche sera-t-elle desservie par plusieurs médecins la visitant chacun à un jour marqué de la semaine? Certes, je ne crois pas qu'en principe on puisse contester l'importance de l'unité d'impulsion pour tout ce qui est complexe: ceci est vrai partout, dans l'état comme dans la famille; je ne m'arrête donc pas à le démontrer. Mais cette unité peut-elle être le résultat d'opinions identiques, quoique multiples, ou d'opinions diverses réunies en faisceau par un lien lumineux?

Ce sont là deux impossibilités: non pas

que la deuxième hypothèse ne puisse en apparence se réaliser quelquefois ; mais croyez bien que ce lien , qui paraîtra réunir les opinions dissidentes , loin d'être la lumière , ne sera le plus souvent que le respect des convenances , la condescendance d'une bonne confraternité : sentiments infiniment respectables assurément , mais qui ne sont pas la vérité , et ne sauraient la suppléer.

Est-ce à dire que la médecine soit sans vérités acquises , sans croyances incontes-
tées ? Non , sans doute ; comme science , elle a ses dogmes légitimes ; comme art , elle est ce qu'est l'homme qui l'interprète. Et c'est là le propre de tout ce qui ne dérive pas des sciences exactes. Ainsi spéculativement le droit a ses formules absolues ; comme art , pour juger de ses degrés de certitude , il suffit de jeter les yeux sur l'innombrable armée de plaideurs et d'avocats qui envahit les tribunaux ; et cependant le légiste possède dans les faits de sa cause quelques données précises , des jalons assurés.

En médecine tout nous manque : nous ne connaissons et ne connaissons jamais ni la vie ni ses conditions essentielles : nous ne connaissons ni les causes intimes des fonctions, ni leurs lois rigoureuses. Possédant des notions si incomplètes sur ce qu'est le corps, nous en avons de plus imparfaites encore sur l'esprit qui l'anime et le modifie si puissamment. Même ignorance en pathologie, sur les causes premières des maladies, comme sur le mode d'action des agents thérapeutiques ; sur les conditions positives des succès, comme sur l'irrésistible fatalité des revers. Toujours, en tout, nous flottons sur des probabilités où l'exception se trouve si près de la règle, que nos inspirations les plus heureuses peuvent venir parfois autant d'une sorte d'intuition que des déductions sévères de la logique et du savoir. Dites, dites-moi, si sur ces mobiles éléments peut se fonder l'espérance de quelque unité de vues, de quelque unité d'action !

Que se passe-t-il donc dans le cas où

se trouvent en présence des opinions qui peuvent , qui doivent être divergentes ? Le voici :

Tant qu'elles se subordonneront aux lois de la bienséance et de la bienveillance , on évitera à tout prix la moindre cause d'opposition. Ainsi , qu'un avis soit exprimé par le médecin *lundi* , le médecin *mardi* se gardera fort de paraître l'infirmier , bien plus encore le médecin *samedi* , qui le verra consacré par le silence de la semaine entière. Il passera donc au milieu de révérences unanimes.

De son côté , le médecin *lundi* n'aura pas été sans quelque appréhension sur la fortune de sa petite œuvre , et au moment de la lancer dans les eaux de ses confrères , la retournant dans tous les sens , pour s'assurer si elle est d'une allure à satisfaire tous les goûts , il l'aura reprise , façonnée mince , écourtée , de peu de poids surtout , afin qu'elle pût glisser , sauve et légère , au milieu des écueils confraternels.

Vous n'aurez donc la vérité nulle part :

le silence lui-même sera un mensonge.

Mais ce serait pis si, s'affranchissant de tout sentiment de convenance, chacun s'avisant d'exprimer haut et sans ménagement ce qu'il croit, ce qu'il désire, vous vous trouviez en présence du médecin tant-pis et du médecin tant-mieux ; *vendredi* dévorant *mardi*, pour devenir à son tour la proie de *samedi* ! Que resterait-il de toutes ces conflagrations médicales, sinon d'informes débris ? Triste effet de la faiblesse de l'esprit humain, s'élevant à des hauteurs inégales, dans la science la plus difficile, la plus vaste, la plus délicate, la plus profonde de toutes celles auxquelles il a été donné à l'homme d'aspirer.

De la statistique sanitaire des Crèches.

— Comment exiger que toutes ces tièdes nullités ou ces étranges contradictions soient perpétuées sur un registre ? Qu'y liriez-vous ? « L'air est mauvais, la ventilation est insuffisante. — Telle maladie est fréquente, une ventilation exagérée n'en serait-elle pas la cause ? — Colombine est

malade, il est urgent de l'envoyer à l'hôpital. — Colombine est un peu malade, mais il n'est pas urgent de l'envoyer à l'hôpital. » Et puis çà et là quelques périodes qui toutes aboutiront en définitive à un grand délayage de cataplasmes de farine de graine de lin, d'eau de riz, de lotions émollientes ou astringentes; et puis, d'eau de riz, de lotions astringentes ou émollientes, et de cataplasmes de farine de graine de lin. En vérité, Monsieur, n'y aurait-il pas de la cruauté à condamner des hommes d'une certaine valeur à enregistrer dans les Annales des Crèches, avec nom et paraphe, de pareilles insignifiances, bonnes tout au plus à figurer un moment sur le livre de dépense d'une garde-malade!

Peut-on du moins espérer quelque espèce de bénéfice de cette tenue de livres médicale? Sous le rapport scientifique, aucun. — Vous aurez beau inscrire le nom de toutes les maladies qui ont pu se manifester dans la Crèche, ce document statistique sera de la plus mince importance à

côté de ceux que fournissent les hôpitaux ; et l'on n'apprendra rien de bien nouveau au public médical en lui affirmant que les maladies qui affectent le plus souvent les jeunes enfants sont les bronchites , les ophthalmies , les diarrhées plus ou moins rebelles , etc. , etc.

Aussi désire-t-on y rechercher plutôt la preuve mathématique de l'heureuse influence des Crèches sous le rapport sanitaire, sans réfléchir que c'est demander aux Crèches plus qu'elles ne peuvent produire, et justifier d'injustes prétentions qu'elles ne sauraient satisfaire. Voici le problème qui leur est proposé : Des enfants étant donnés, constater leur état physique , le constater de nouveau à leur sortie ; et, à l'aide d'une addition et d'une soustraction , signaler les bénéfices ou les pertes.

Malheureusement les bilans physiologiques ne sont pas assez simples pour se résumer ainsi. Quant à jauger la santé , la force réelle d'un enfant , au premier aspect, c'est déjà une affaire assez délicate ,

car l'apparence peut n'être pas la réalité. Il y a en outre entre un enfant chétif et un enfant d'une santé parfaite des transitions si déliées, qu'il pourra être difficile d'exprimer catégoriquement à quel pôle de l'échelle il appartient.

Concédant néanmoins que cette première difficulté est franchie, et que nous possédons le chiffre exact de la valeur de l'enfant, que peut garantir la Crèche? Cet enfant qu'elle aura reçu frais et bien portant, le préservera-t-elle des maladies de son âge? n'aura-t-il pas une dentition douloureuse, une coqueluche? Ne pourra-t-il pas être arrêté dans la période de développement qu'il devra à la Crèche même, par l'alimentation insuffisante ou de mauvaise nature qu'il recevra chez ses parents, par le lait vicié dont l'abreuvera sa mère? Faudra-t-il répondre enfin de ceux qui n'apparaissent que par courts intervalles, pour rentrer bien vite dans le giron maternel, et y vivre de ses faiblesses, de ses préjugés et de ses misères!

Car, ne l'oublions pas ; la Crèche a peu d'habitues constants ; il est même de son essence de ne pas en avoir. C'est un asile offert aux pauvres, mais un asile où , grâce à de sages prévisions , on ne prend place qu'en s'imposant un léger sacrifice. Lorsqu'une mère peut utiliser la liberté que lui procure la Crèche en se chargeant de son enfant , elle trouve dans l'emploi de ses journées un ample dédommagement au faible tribut qu'on lui demande. Mais, si le travail vient à lui manquer, ou s'il est de nature à lui permettre de rester au logis, elle reprendra son nourrisson , et parce que ce doit être le besoin de son cœur , et parce qu'elle y voit de plus une économie. Or, la plupart des mères pouvant se trouver dans des positions identiques , il doit en résulter une grande variation dans le personnel des Crèches. C'est ce que les faits viennent pleinement confirmer.

Voici les oscillations que nous avons constatées dans le nombre des présents à la

salle Saint-Philippe, ouverte le 29 avril 1845 :

Elle possède 15 berceaux. 13 enfants furent inscrits au mois de mai. Le 2, il y avait 7 présents; le 3, 9; le 7, 6; le 12, 2; le 14, 3; le 15, 5; le 22, le 28, le 31, 4. En juin, 18 inscrits. Nous voyons le 2, 7 présents; le 9, 4; le 10, 2; le 11, 4; le 13, 6; le 17, 10; le 21, 8; le 25, 7. En juillet 26 inscrits, et le nombre des présents varie de 3 à 13. Franchissant un intervalle de deux mois, et arrivant au mois d'octobre, époque à laquelle 40 enfants avaient été enregistrés, nous restons entre 9 et 16 présents; en décembre, entre 12 et 25. Et cependant 54 enfants étaient alors entrés dans notre Crèche; quelques uns, il est vrai, pour s'en éloigner presque aussitôt, plusieurs pour n'y venir qu'avec une extrême irrégularité.

Dans cet inextricable composé comment diviser la part des Crèches de celle du foyer domestique, et assumer la responsabilité

de résultats dont nous ne sommes pas les seuls arbitres?

Où doit s'arrêter l'action des Crèches.—

Par un sentiment d'inépuisable bonté, et pour prévenir cet inconvénient, quelques esprits, désirant faire déborder la Crèche bien au delà de ses limites naturelles, voudraient non seulement qu'elle suivît sous le toit maternel l'enfant qu'elle a reçu, mais qu'elle allât jusqu'à veiller sur la mère elle-même. Tout en respectant ce pieux mouvement de charité, je ne saurais m'empêcher d'en signaler les sérieux inconvénients.

Toute institution, la plus grave comme la plus futile, doit avoir un but parfaitement défini, nettement déterminé. C'est la condition essentielle de son existence. Si vous la violez, vous tombez rapidement dans l'irrégularité, la confusion, l'impuissance; l'œuvre y succombe. La Crèche n'est ni une infirmerie ni un bureau de bienfaisance. Souveraine dans son enceinte, elle ne peut aventurer au dehors une puissance indéfinie, contestable, et par là même

contestée. Non qu'il ne doive résulter des rapports qu'elle provoque nécessairement une sorte de patronage utile autant qu'étendu ; mais ce patronage accidentel , accepté comme une insigne faveur dans sa spontanéité , changerait de caractère dès qu'il serait réglementé.

Engagés dans cette voie , où vous arrêteriez-vous ? Cette mère dont le sort vous émeut a d'autres enfants encore ; elle a peut-être un père , une mère , pauvres , souffreteux , et dignes aussi de tout votre intérêt. Votre bienfaisance les embrassera-t-elle tous dans sa sollicitude infinie , et , s'étendant comme leurs besoins , n'aura-t-elle d'autres limites que celles de vos forces et de vos facultés ?..... Que deviendra cependant notre pauvre Crèche ? N'aura-t-elle pas eu à pâtir de ce zèle excentrique ? Ne se sera-t-elle pas appauvrie de tout le bonheur des autres , et que lui restera-t-il ! .

Sous le rapport purement médical , autres inconvénients : le médecin prescrit , mais il n'oblige pas ; et , quelque irrévéren-

tieux qu'il puisse être de négliger ses avis, on voit encore des gens qui, comme Molière, écoutent et n'exécutent pas, à leur grand détriment sans doute; mais qu'y faire? En vertu de quel privilège ira-t-on s'enquérir au domicile de l'enfant si les soins conseillés sont accomplis? A quel titre le médecin des Crèches offrira-t-il des lumières qu'on ne lui demande point, et qui peuvent n'être accueillies qu'avec le sentiment de répulsion qu'engendre presque toujours l'apparence de la contrainte ou de l'obligation.

Que la Crèche ouvre son sein à ceux qui l'implorent, mais ne s'impose pas à celui qui la méconnaît; que son action s'exerce et se concentre en elle-même, elle n'en sera ni moins efficace, ni moins éclatante, lors même qu'elle ne pourrait de long-temps encore se résoudre en quelques formules de statistique.

Devant celui qui niait le mouvement, le philosophe marchait. A l'aspect de ces temples nouveaux qu'éleva la plus touchante

charité, qui donc ne bénirait la main qui les édifie? Qui pourrait douter de leur salutaire influence, en entrant dans ces salles que le soleil pénètre (doit pénétrer) de toutes parts, où l'air abonde et se purifie en se renouvelant sans cesse, où une nourriture saine et plus que suffisante est offerte au nom d'une Providence qui console et commande l'espérance; en voyant ces soins pressés qui non seulement conservent la vie, mais préservent de la douleur; cette irréprochable propreté, utile aux enfants, plus utile encore aux parents, qu'elle instruit et entraîne! — Et si la pensée s'élève jusqu'aux conséquences éloignées, mais certaines, de l'institution, quoi de plus beau, de plus fécond, au moral comme au physique, sous le rapport privé comme sous le rapport social! Heureux, trois fois heureux celui que le sort prédestina à l'accomplissement de cette magnifique pensée!

J'ai dû m'appesantir, Monsieur, sur les points contestés; je serai bref sur ceux qui vont suivre, malgré toute leur importance,

par la simple raison que vous en avez déjà fait une étude approfondie, et que, je l'espère, nos opinions seront identiques.

xii Crèche Saint-Philippe. — Je ne m'arrête pas à décrire la Crèche provisoire de Saint-Philippe. Elle pèche par son niveau, son obscurité, son exposition, son étendue; elle eût été inhabitable sans le soupirail de l'ouest, qui permet une ventilation à courant direct à travers la salle entière, circonstance précieuse qu'il faudrait exiger pour toutes les Crèches.

xiii Lits. — Les lits, conformés à ceux des autres Crèches, ont reçu chez nous une légère modification : une pailleasse en occupe le fond ; elle est recouverte, dans sa partie moyenne, d'une toile gommée ; par dessus on avait d'abord placé une seconde pailleasse de même étendue que la première; mais par raison d'économie et de propreté, sur ma proposition, on a divisé cette pailleasse en deux parties d'inégale grandeur : la plus étendue pour le siège et les extrémités inférieures, l'autre pour la tête et les épau-

les ; de cette sorte, la première se trouve seule salie.

Nous insistons constamment, et presque toujours en vain, pour que les rideaux n'entourent jamais complètement le lit des enfants. Le seul moyen de surmonter les préjugés des mères et des berceuses serait de leur enlever le moyen de les satisfaire. Pour cela, je proposerais de ne laisser qu'un seul rideau pouvant tomber d'un côté ou de l'autre du berceau, et jamais l'envelopper. Il suffirait pour affaiblir l'éclat du jour et de la lumière, seul office qu'il doit remplir.

Alimentation. — L'alimentation est ainsi constituée, sans doute d'après une instruction générale.

Pour les enfants qui ont 8 ou 10 mois et plus :

A 9 heures du matin, panade ;

A midi, vermicelle ou riz au lait ;

A 4 heures du soir, soupe grasse.

Pour les enfants plus jeunes :

A 9 heures, et dans le courant de la

journée, eau de gruau coupée avec moitié lait ;

A 2 heures, le sein ;

A 4 heures, de la bouillie.

Ce système de nourriture me semble en général sagement établi; j'insisterais seulement pour que jusqu'à l'âge de 4 à 5 mois les enfants n'eussent point de bouillie, mais du lait seulement, et qu'il leur en fût donné entre onze heures et midi.

Je désirerais aussi qu'on pût remplacer la panade, dont le beurre n'est pas toujours frais, par une sorte de purée faite avec de la mie de pain bouillie dans de l'eau et sucrée.

Je dois signaler l'amélioration importante accomplie par nos excellentes dames.

J'avais exprimé le désir qu'on n'acceptât pour nos enfants que le lait qui serait trait devant une de nos berceuses, et dans un vase appartenant à la Crèche. Cette mesure a été adoptée, et l'enfant du pauvre reçoit ainsi chez nous une nourriture que lui

envierait vainement l'enfant du riche de la capitale.

J'ajoute une observation que j'appellerais petite, si rien était petit de ce qui est utile. Les berceuses ne suivent aucun ordre lorsqu'elles donnent à manger aux enfants. Elles offrent à celui-ci, puis à un autre plus éloigné s'il paraît plus pressé, pour revenir au voisin du premier, s'il s'impatiente. Je crains bien qu'il ne puisse résulter de cette confusion que quelqu'un de ces petits malheureux ne soit oublié, ou moins bien servi.

Le remède serait facile.

Température. — Quelques réflexions encore sur l'article du règlement qui prescrit de maintenir la température de la Crèche à 15 degrés centigrades.

Je conçois toute l'importance d'une température uniforme pour l'être qui peut et doit toujours rester dans le même milieu. Mais pour l'enfant qui le matin n'arrive à la Crèche qu'après une course plus ou moins longue, durant laquelle il respire un

air vif et froid, qui le soir ne sort de sa serre chaude que pour gagner à travers des rues glacées un gîte presque aussi froid peut-être, n'y a-t-il pas des risques manifestes dans ces brusques transitions ?

L'homme, l'homme pauvre surtout, doit dès son bas âge se disposer à la lutte qu'il continuera toute sa vie, et contre les maux qui tiennent à l'humanité, et contre ceux qui viennent de la civilisation. Vous accroissez ses forces par une nourriture saine; vous préservez sa vie en l'abritant, en réchauffant ses membres glacés; mais si, dépassant ces sages limites, vous le nourrissez de bonbons comme Vert-Vert, ou l'élevez dans une étuve, le mal serait certes plus grand que de l'abandonner à sa nature abrupte.

Nous devons tendre à produire non des êtres craintifs, pâles, transis, défaillants, mais une race énergique et vigoureuse, propre à braver les extrêmes sans en devenir la victime. Nous devons préparer des soldats, des citoyens virils pour l'état, et

non des valétudinaires pour les médecins. Point de ces molles délicatesses qui ne préservent le présent qu'au détriment de l'avenir, et ne nous ménagent enfant que pour nous tuer homme fait. Puisque nous n'avons pas le pouvoir de changer les lois de la nature pour les mettre en harmonie avec nos facultés, efforçons-nous de mettre nos facultés en harmonie avec les lois de la nature, non pas en nous essayant brusquement, follement, à de dangereuses épreuves, mais en y arrivant par degrés, lentement, et avec tous les ménagements qu'indiquent les diverses constitutions.

Ainsi, loin de désirer que la température des Crèches fût invariable, je voudrais au contraire qu'elle pût flotter dans l'intervalle de quelques degrés.

Exercice. — Par les mêmes motifs je souhaiterais vivement qu'on incitât les enfants à se mouvoir, et que les salles fussent disposées de manière à leur permettre de le faire. Dans ce but j'avais proposé d'établir dans une certaine étendue de la Crèche

des tapis de jonc, non pas nus, de peur qu'il ne fût possible de se blesser sur quelque partie moins unie, mais recouverts de tapis de laine ou de couvertures, sur lesquels les enfants se traînaient à l'aide de leurs pieds et de leurs mains. J'en ai vu courir de la sorte avec une rapidité singulière, au grand avantage de leur corps, dont les organes ainsi exercés prenaient un plus rapide accroissement. Aussi ai-je hâte de voir sortir nos enfants de la Crèche Saint-Philippe, où cette mesure n'a pu être exécutée faute d'espace; de sorte que ces vives natures qui ne demandent que de la place et du mouvement, empaquetées, tristes, immobiles, se momifient dans ces fauteuils où elles semblent incrustées.

Que dire de nos maladies, nous qui ne devons pas recevoir de malades!

État sanitaire. — Du 29 avril au 31 décembre 54 enfants sont entrés à la Crèche. La plupart ont été pris d'ophtalmie, plusieurs d'entre eux peu de jours après leur admission; d'où nous pourrions induire

que l'affection se transmettait par contagion, si, aux mêmes époques, nous n'avions observé en ville de nombreux cas d'ophthalmie, revêtant même un caractère de haute gravité qu'elle n'a jamais eu dans notre Crèche, où elle a toujours cédé à de légers astringents. Nous avons eu un assez grand nombre de bronchites, quelques varicelles des plus bénignes, et enfin des dévoiemens, les uns purement secondaires, les autres véritables entérites chroniques qui ont toutes facilement guéri, à une seule exception près, un enfant dont le mal est sans cesse renouvelé par le régime auquel l'abandonnement ses parents.

Un seul de nos habitués est mort dans les huit mois écoulés. Appartenant à des gens plongés dans la plus extrême pauvreté, il nous vint dans un état de débilité profonde. Sa constitution s'était notablement améliorée, lorsqu'il ne reparut plus à la Crèche. Nous apprîmes plus tard qu'il avait succombé à la suite de quelque affection cérébrale.

Quant à l'ensemble sanitaire, vous en avez constaté le bien-être relatif, que nous devons attribuer aux conditions que j'ai déjà signalées à l'occasion de l'asile de la rue de Ponthieu, conditions propres à notre quartier : moins de misère, salubrité de l'air et des lieux.



Quant à l'ensemble des conditions, on constate le bien-être relatif que nous devons attribuer aux conditions que j'ai déjà signalées à l'occasion de l'étude de la vie de l'homme, conditions propres à nous faire connaître, moins de l'histoire, salubrité de l'air et des lieux.

En ce qui concerne les conditions de l'air, on constate le bien-être relatif que nous devons attribuer aux conditions que j'ai déjà signalées à l'occasion de l'étude de la vie de l'homme, conditions propres à nous faire connaître, moins de l'histoire, salubrité de l'air et des lieux.

En ce qui concerne les conditions de l'air, on constate le bien-être relatif que nous devons attribuer aux conditions que j'ai déjà signalées à l'occasion de l'étude de la vie de l'homme, conditions propres à nous faire connaître, moins de l'histoire, salubrité de l'air et des lieux.

RAPPORT MÉDICAL

SUR LA

CRÈCHE SAINT-LOUIS-D'ANTIN

Par le Docteur **IZARIÉ**,

Médecin du Bureau de bienfaisance du 1^{er} arrondissement,
de la Crèche, Membre de plusieurs Sociétés médicales,
Chevalier de la Légion-d'Honneur, etc.

.... Riches, donnez, donnez, pour que la Crèche
L'hiver soit toujours chaude et l'été toujours fraîche

EMILE DESCHAMPS.

Ce fut une bonne et noble pensée, riche d'avenir, que celle que la charité fit éclore dans le cœur d'un homme de bien, d'un véritable philanthrope, alors qu'il conçut l'idée de continuer et d'agrandir l'œuvre sainte de Vincent de Paul par l'établissement des Crèches !

Prendre l'enfant du pauvre au sortir du sein de sa mère, en faire le nourrisson de

la charité, cette grande et sublime vertu à l'aide de laquelle toutes les grandes choses deviennent possibles ; le soustraire à la misère du toit maternel, à toutes les causes de destruction qui devaient agir sur lui d'une manière permanente, lui faire une bonne constitution, et le préparer ainsi à devenir homme et homme utile : voilà le grand but à atteindre par l'institution des Crèches.

L'utilité de pareils établissements ne saurait être mise en doute : car la création de la première Crèche dans l'un des plus pauvres quartiers de Chaillot fut à peine annoncée, que l'on vit une généreuse émulation s'emparer de tous les esprits. La voix puissante de la presse excita vivement la bienfaisance en faveur de l'œuvre nouvelle, et riches et pauvres vinrent offrir leurs dons à l'enfant mis sous la protection de la charité.

Cette création date à peine d'une année, que déjà le 1^{er} arrondissement de Paris, à qui appartient l'honneur de la conception

et de la fondation de cette œuvre, comme lui appartient celui de la fondation du premier Asyle, a pu réaliser trois Crèches, qui sont en pleine activité, et leur fondateur s'occupe d'en établir deux autres, toujours avec les seules ressources de la charité.

Si le peu de temps qui s'est écoulé depuis l'ouverture des Crèches du 1^{er} arrondissement peut déjà permettre de présenter des résultats assez satisfaisants, malgré les embarras inhérents à leur création, que n'a-t-on pas raisonnablement lieu d'espérer de ces asyles pour la première enfance, alors que leur fondation sera devenue facile et que l'on aura vu disparaître les obstacles que l'on rencontre toujours dans une première organisation ?

Nul doute que sous peu les Crèches ne deviennent une nécessité dans notre état social, et l'intérêt qu'elles inspirent tant en France qu'à l'étranger témoigne hautement en faveur de leur destinée future.

C'est le 29 avril 1845 que fut solennellement faite l'ouverture de la Crèche Saint-

Louis-d'Antin. Placée dans la maison n^o 148 de la rue Saint-Lazare, elle présente deux grandes pièces contenant chacune quinze berceaux en fer. Ces deux pièces communiquent ensemble par une large ouverture cintrée; elles offrent une longue façade bien aérée et exposée au couchant. Elles sont éclairées par sept grandes croisées à coulisse, dont trois munies de vasistas de la largeur d'un carreau et placées sur une même ligne. A l'extérieur règne, tout le long de la façade, un large balcon en bois.

A l'extrémité nord de la dernière pièce et à gauche se trouve une porte donnant entrée à un petit couloir terminé par une petite pièce munie d'un fourneau sous un grand manteau de cheminée, et servant de cuisine. Elle prend jour par une large croisée placée au couchant, qui éclaire en même temps un assez grand couloir faisant suite à la cuisine.

A droite, au fond de la même pièce, est une porte qui donne entrée dans une petite chambre aussi éclairée par une large croi-

sée placée au couchant. Cette pièce, séparée de la cuisine et du grand corridor par une cloison en bois, sert de lingerie à l'éblissement, en même temps qu'elle donne asyle à l'une des berceuses, préposée à sa garde.

Un grand poêle entouré d'un treillage en fil de fer et surmonté d'un caisson en tôle formant bain de sable, placé dans chacune des pièces destinées aux enfants, suffit pour entretenir une chaleur modérée (14 à 15° centigrades), toujours constatée par un thermomètre placé à la partie centrale des deux pièces.

Enfin des tapis en jonc qui recouvrent le carrelage; un parc en bois ayant une petite table ronde au centre, autour de laquelle règnent des petits bancs; des sièges en paille, dont quelques uns percés; des cuvettes, des éponges, deux grandes tables carrées recouvertes d'une toile cirée, une fontaine à filtre, quelques ustensiles de cuisine, une petite baignoire et quelques chaises, forment le modeste mais suffisant

meubler de cet intéressant établissement.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la Crèche Saint-Louis-d'Antin peut sans contredit remplir le but que l'on se propose. L'application des règles d'hygiène a été faite autant que le local pouvait le permettre. Néanmoins nous exprimons le vœu qu'aus sitôt que l'état des finances le rendra possible, il soit pourvu au remplacement de toutes les croisées à coulisse par de bonnes et larges croisées ordinaires, qui, dans un temps donné, puissent permettre l'accès d'une plus grande quantité d'air, et faciliter par conséquent son renouvellement. Les berceuses trouveront aussi moins de peine à manier ces ouvertures, et partant il y aura moins de paresse apportée dans l'exécution indispensable de la ventilation, qu'il est regrettable de n'avoir pu établir d'une manière directe.

Il serait aussi nécessaire d'ajouter une deuxième porte à la cuisine, de rendre mobile et se fermant d'elle-même celle de communication de la cuisine avec la der-

nière salle des enfants. Cette porte reste presque constamment ouverte à cause des allées et venues des berceuses; et comme la croisée du couloir contigu à la cuisine est toujours ouverte pour obtenir l'expulsion, par la cheminée, de l'air chargé de miasmes qui s'élève du linge sale placé dans ce couloir, il existe un grand inconvénient pour les enfants, celui d'avoir un courant continu d'air trop froid et chargé de miasmes, qui peut nuire à leur santé.

Il est encore de notre devoir de signaler l'utilité d'une cloison qui mette les deux berceaux voisins de la porte d'entrée de la Crèche à l'abri des courants d'air suscités d'une manière permanente par l'ouverture et la fermeture si souvent répétées de la porte.

Nous ne devons point laisser passer inaperçu l'établissement du balcon extérieur. C'est une bonne et excellente innovation. En été, couvert d'une tente, il remplacera pour les pauvres enfants un jardin ou un

préau , aujourd'hui si difficiles à trouver dans l'intérieur de Paris.

Si nous devons à la vérité de dire tout le soin que l'on a pris de fournir aux jeunes pensionnaires de la Crèche la plus grande somme d'air possible et de rendre ce premier aliment de la vie aussi pur qu'il est donné à la science de le faire , nous ne passerons pas sous silence la bonne préparation des matières alimentaires , et l'exactitude avec laquelle , à des heures bien réglées , une nourriture saine et appropriée à l'âge et à la force des jeunes enfants leur a été toujours distribuée. Ici comme partout notre rôle doit être de donner les conseils que l'on nous demande et d'exprimer des vœux. Eh bien ! relativement à la nourriture des enfants , nous désirerions voir disparaître un abus que l'on nous a signalé , et qui , selon nous , présente de graves inconvénients. Contrairement au règlement de la Crèche , des mères se dispensent quelquefois de venir dans la journée allai-

ter leur enfant, et chargent d'autres mères de ce soin.

Nous voyons dans cet allaitement de complaisance un préjudice pour les deux enfants nourris par la même femme, en même temps que l'oubli de la part de la mère du devoir le plus sacré entre tous ses devoirs.

Nous espérons qu'il aura suffi de signaler cet abus pour le voir disparaître tout aussitôt.

Un grand nombre des petits êtres apportés à la Crèche y arrivent dans un état de faiblesse, de rachitisme, j'ai presque dit d'étisie, déplorable. Nous croyons que, lorsque l'état financier de la Crèche pourra le permettre, ce sera une excellente chose, pour modifier la constitution de ces pauvres petites créatures, de leur attribuer journellement un peu de bouillon gras, avec lequel les berceuses puissent préparer des petits potages.

Il existe à la Crèche Saint-Louis six femmes désignées sous la dénomination de

berceuses, chargées de donner des soins de toute nature aux enfants qui la fréquentent. En moyenne, c'est six enfants par berceuse, et c'est raisonnablement le nombre le plus élevé que l'on puisse attribuer à chacune d'elles, si l'on veut conserver le droit d'exiger qu'elles remplissent tous leurs devoirs avec zèle et exactitude.

Quoique nous n'ayons, en général, qu'à louer la conduite de celles qui sont en fonctions à la Crèche dont nous nous occupons, nous devons cependant présenter de légères observations sur quelques réformes que l'expérience nous a démontrées indispensables dans le service des berceuses.

Nous voudrions que l'une de ces employées, la plus capable, portât le titre de berceuse en chef; qu'à ce titre fût dévolue l'autorité nécessaire pour empêcher les autres de s'absenter sans permission. Il nous est arrivé parfois de ne trouver que quatre berceuses à leur poste, et cela dans des moments où un grand nombre d'enfants réclamaient des soins qu'on ne pouvait leur donner.

Tout en approuvant que l'on donne de préférence les places de berceuses à des femmes ayant la qualité de mère, il serait peut-être avantageux que ces mères fussent prises parmi celles dont les enfants sont assez grands pour n'avoir pas besoin du secours de la Crèche. Il peut se présenter telle circonstance où le médecin soit obligé de renvoyer l'enfant d'une berceuse atteint de maladie contagieuse. Dans ce cas, que deviendra cet enfant? Il sera forcément privé des soins de sa mère : car, sous peine de perdre son emploi, elle ne pourra les lui prodiguer. D'ailleurs, même dans l'état de bonne santé, la présence à la Crèche de l'enfant d'une berceuse offre, à notre avis, des inconvénients. Tous les enfants doivent avoir un droit égal aux soins d'une berceuse ; et cependant les cris de son propre enfant devront être toujours et naturellement les premiers entendus par elle, sans qu'il soit possible de blâmer l'expression d'un sentiment qui, dans toute autre circonstance, aurait droit sans restriction à tous nos éloges.

Ce que nous venons de dire pour les berceuses ayant de jeunes enfants à la Crèche sera bien plus applicable encore à celles qui reçoivent salaire pour garder des enfants étrangers qu'elles ont le jour à la Crèche et la nuit dans leur chambre. Ces sortes d'engagements ne peuvent et ne doivent point être tolérés, car ils placent ces femmes entre deux devoirs dont l'exécution de l'un doit nécessairement nuire à l'accomplissement de l'autre.

Il est aussi un vœu que nous devons exprimer dans l'intérêt de la santé des enfants : c'est de voir la Crèche fermée pour toutes les mères, sans exception aucune, à 8 heures et demie. Il n'est pas sans danger pour ces pauvres petits enfants d'être promenés dans les rues de Paris, souvent à peine couverts, à des heures plus avancées de la nuit. D'ailleurs le repos des berceuses et la nécessité de ventiler la Crèche exigent une semblable mesure.

Nous devons encore mentionner l'utilité d'une éponge particulière pour chaque enfant. Rien n'est plus facile que la trans-

mission de certaines maladies contagieuses par le nettoyage des enfants avec une éponge commune.

La cessation à peu près complète du *bercement* des enfants dans notre petit établissement est un progrès, selon nous, bon à noter. Cet usage, beaucoup trop répandu, ne présente non seulement aucun avantage, mais il offre des inconvénients réels. J'ai bien souvent vu des enfants vomir chaque fois qu'ils étaient soumis à cet exercice. Il semblait agir sur eux de la même manière que le mouvement d'un navire produisant le mal de mer. Quelques médecins, tout aussi peu partisans que nous du *bercement*, vont jusqu'à dire qu'il peut occasionner des congestions cérébrales, ou tout au moins disposer à ces affections. Sans adopter d'une manière absolue une pareille opinion, bien difficile à étayer de preuves convaincantes, nous dirons simplement que le *bercement* ne nous paraît jamais utile; qu'outre le préjudice qu'il peut porter à la santé de l'enfant, il offre l'inconvénient de créer chez

lui une habitude déplorable qui devient une tyrannie continuelle pour ses parents, et que par conséquent c'est sagesse de le prohiber dans les Crèches.

Nous arrivons maintenant au compte que nous avons à rendre des maladies dont nos petits enfants ont été atteints depuis l'ouverture de la Crèche.

Si ce court espace de huit mois est insuffisant pour permettre d'apprécier l'influence du séjour de la Crèche sur la santé de l'enfant, il pourra néanmoins servir au commencement d'un travail qui plus tard fera ressortir à lui seul tous les avantages que la société a le droit d'espérer de l'établissement des Crèches.

Et d'abord, disons avec l'expression du sentiment de satisfaction que nous éprouvons : La Crèche Saint-Louis-d'Antin, depuis son ouverture jusqu'à ce jour, n'a point eu, malgré le temps chaud et humide qui a régné cette année pendant si long-temps, de maladie qui ait présenté le caractère épidémique.

Toutes les affections qui y ont été observées ont offert les mêmes caractères que celles qui régnaient en général et que comportait la constitution médicale du moment.

Toutefois, c'est avec le plus grand soin que les médecins de la Crèche ont toujours recommandé la séquestration des enfants atteints de maladies réputées contagieuses, dont nous avons eu quelques cas, et l'exécution immédiate de leurs ordres a suffi pour empêcher la communication de la maladie. Aucune cause particulière et pouvant être attribuée au séjour des enfants à la Crèche ne nous a paru agir sur eux d'une manière défavorable. Une diminution dans la mortalité qui existe ordinairement à cet âge a été la récompense obtenue par une constante et sage application des règles de l'hygiène et par les soins minutieux de tous les instants donnés à ces pauvres petites créatures.

Depuis le 29 avril jusqu'à la fin de dé-

cembre 1845, la Crèche Saint-Louis-d'Antin a reçu 82 enfants, et sur ce nombre 12 seulement sont décédés.

— Ce résultat, tout avantageux qu'il nous paraît, aurait été sans doute encore bien plus satisfaisant si nous n'avions eu affaire à de pauvres petits malheureux dont la plupart avaient déjà éprouvé les effets de la misère de leurs familles, et dont un grand nombre, nourris jusque là par des mercenaires, portaient avec eux le germe d'une mort prochaine et inévitable.

— Disons en passant, et à ce propos, qu'il est difficile de comprendre que, dans un état comme la France, où l'on vante si haut et si souvent le degré de civilisation que nous avons atteint, l'administration supérieure ne veille pas à l'exécution des instructions émanées d'elle; qu'elle reste paisible spectatrice de cette honteuse industrie des nourrices, qui, lorsqu'elle n'a pas pour résultat la mort des enfants qui leur sont confiés, ne manque presque jamais de

leur faire une constitution débile , et d'appauvrir ainsi de plus en plus l'espèce humaine (1)!

Croirait-on qu'au XIX^e siècle l'on a la douleur de voir la bonne moitié des enfants qui viennent de nourrice dotés d'un tempérament lymphatique , scrofuleux , rachitique, présage certain, si ce n'est d'une mort prochaine, tout au moins d'une vie malade et languissante, cent fois plus dure à supporter que la mort elle-même !

Disons donc, et répétons-le bien haut, pour que notre voix soit entendue : il est temps que l'autorité régleme l'horrible métier de nourrice ; il est temps qu'une

(1) Nous nous faisons un plaisir autant qu'un devoir de signaler le *Manuel de l'allaitement* de M. le docteur REIS comme une œuvre bien faite et essentiellement utile. Ce confrère, après avoir vigoureusement blâmé la conduite coupable de la plupart des nourrices, propose divers moyens de surveillance qui, mis en usage, amèneraient, nous n'en doutons pas, la répression, peut-être même la disparition, des abus dont nous nous plaignons.

profession qui de sa nature ne devrait produire que le bien cesse d'être la source d'un mal profond, souvent irréparable pour les familles, et toujours funeste pour la société, alors qu'il porte son action sur le principe même de son existence !

Espérons que l'administration, dans sa sollicitude éclairée, portera enfin remède à cette cause permanente de destruction, bien plus meurtrière que toutes celles auxquelles l'enfance est exposée. La morale, la religion, la politique, lui en font un devoir.

Profitons aussi de la circonstance pour devenir auprès de l'autorité compétente l'interprète des besoins de nos petits enfants. Prions-la de faire fléchir en leur faveur l'article du règlement de l'administration des hospices qui ne permet pas leur admission dans un hôpital avant l'âge de deux ans.

Cette sévère exclusion du bénéfice des hôpitaux offre un résultat doublement fâcheux. Il frappe à la fois et la mère et l'enfant malade : celui-ci manque de tout

ce qui est nécessaire au rétablissement de sa santé, et celle-là, absorbée par les soins à donner à son enfant, ne peut se livrer au travail, dont le fruit est cependant si nécessaire à sa famille...

Il nous est souvent arrivé de n'avoir ni la force ni le courage de renvoyer à leurs parents de pauvres petits enfants en état de maladie. Nous savions bien qu'en agissant ainsi nous contrevenions au règlement de la Crèche, qui n'a été instituée que pour la garde des enfants bien portants; mais pouvions-nous reculer devant une nécessité qui, en nous permettant d'espérer la conservation du petit malade, permettait aussi à sa mère de gagner le pain du reste de sa famille? Si l'hôpital eût été ouvert, nous eussions été tranquilles en pensant que cette pauvre petite créature y aurait trouvé les soins qu'elle ne pouvait attendre de la misère de ses parents.

Nous disions plus haut que les maladies qui ont affligé la Crèche depuis son ouverture étaient absolument les mêmes que celles

qui ont régné généralement , surtout dans la classe pauvre. Nous voulons prouver cette assertion par l'énumération des affections observées mois par mois, et que nous allons exposer dans cet ordre.

Dans le courant du mois de MAI, la Crèche Saint-Louis a eu de 6 à 14 enfants ; les médecins de l'établissement ont observé et consigné sur leur registre ; — Des irritations intestinales , — Des conjonctivites , — Un cas de chute du rectum, — Un cas d'impetigo (croûtes sur la tête).

Ces affections ont facilement cédé au traitement conseillé par les médecins de la Crèche ; l'enfant atteint d'impetigo a été renvoyé et guéri chez ses parents. — Quatre enfants ont été vaccinés.

Dans le mois de JUIN, où nous avons eu de 14 à 20 enfants, il y a eu accroissement du nombre des conjonctivites , qui pour la plupart ont pris le caractère puriforme, sans que néanmoins elles aient été plus rebelles au traitement résolutif qui a été conseillé ; — Deux cas de coqueluche ont été

observés : le renvoi immédiat des enfants qui en ont été atteints a préservé les autres de la maladie. Nous avons eu aussi — Un catarrhe pulmonaire aigu, — Un seul cas d'entérite, — Quelques éruptions de chaleur. En général, les enfants présentés et reçus dans le courant de ce mois portaient une constitution faible, débile, lymphatique; quelques uns même étaient éminemment rachitiques; la plupart de ceux qui étaient dans ce fâcheux état venaient de nourrice. — Quatre enfants ont été vaccinés.

Pendant le mois de **JUILLET** nous avons eu de 11 à 17 enfants. — Les irritations intestinales ont été plus nombreuses mais pas plus graves qu'antérieurement, néanmoins — Un cas de dysenterie a été observé; — Les ophthalmies purulentes ont été moins nombreuses; — Un enfant a présenté des symptômes d'affection vermineuse, — Un autre des symptômes de bronchite aiguë.

Le mois d'**AOUT**, pendant lequel la Crèche a eu de 14 à 29 enfants, a offert à

notre observation : — Un enfant atteint d'eczema, qui a été de suite renvoyé à ses parents jusque après guérison ; — Un cas de varicelle, qui a été aussi renvoyé ; — Un *herpes capitis*, qui a eu le même sort ; — Un pied-bot équin, envoyé à la consultation du docteur Duval, orthopédiste ; enfin — Quelques cas de conjonctivites et — Quelques cas d'entérites légères.

En SEPTEMBRE. — Les ophthalmies et les entérites ont été plus nombreuses que dans les mois précédents, mais tout aussi faciles à combattre ; nous avons eu néanmoins — Un cas de diarrhée qui a résisté à tout traitement et qui s'est terminé par la mort ; — Quelques bronchites ont régné pendant ce mois, où le nombre des enfants a été de 18 à 24.

Le mois d'OCTOBRE, pendant lequel nous avons eu de 12 à 38 enfants, a présenté un état sanitaire on ne peut plus satisfaisant ; et si ce n'eût été la continuation de quelques ophthalmies, les médecins de la

Crèche n'auraient eu aucune observation à consigner sur leur registre.

Durant le mois de NOVEMBRE la maladie la plus commune a été la bronchite : bon nombre d'enfants en ont été atteints, sans que néanmoins chez aucun la maladie ait présenté de la gravité; — Deux enfants ont fourni les symptômes du muguet : renvoyés de suite à leurs parents, la communication de la maladie n'a pas eu lieu ; — Les ophthalmies purulentes , en petit nombre, ont continué, mais toujours avec le même caractère de bénignité. — Dans ce mois neuf vaccinations ont été pratiquées, et toutes ont réussi. La Crèche a eu en novembre de 26 à 40 enfants.

Pendant le mois de DÉCEMBRE — La bronchite a continué de régner ; — Les conjonctivites ont été rares, quoique n'ayant pas entièrement disparu ; — Un cas nouveau de muguet s'est encore présenté sans que nous ayons eu à déplorer sa communication ; — Une gengivite suraiguë a été envoyée à l'Hôpital des enfants, où le ma-

lade a succombé quelques jours après son entrée ; — Enfin deux cas d'entérite légère ont formé le complément des affections notées en décembre, sur une population de 25 à 33 enfants. — Dans les premiers jours du mois trois vaccinations ont été pratiquées, mais deux sans succès.

En résultat, l'on voit d'après ce relevé que nous n'avons pas lieu de nous plaindre du nombre de malades de la Crèche Saint-Louis-d'Antin depuis son ouverture. Si nous considérons que tous les enfants qui ont été reçus appartiennent à la classe la plus pauvre de la société, que la plupart ont eu à souffrir de la misère de leurs parents et plus encore de l'affreux industrialisme de leurs nourrices, nous nous étonnerons du résultat avantageux procuré par la Crèche. Nul doute que ces enfants, restés dans leurs familles, n'eussent succombé en plus grand nombre : car toutes les précautions hygiéniques leur eussent manqué, et ils fussent devenus alors la proie des maladies nombreuses qui acca-

blent l'enfance, et surtout l'enfance pauvre.

Félicitons-nous donc de l'établissement des Crèches en général et d'être appelés à concourir activement à leur réussite ! Elles auront dans l'avenir une portée immense sur la population, et réaliseront la vérité des paroles d'un économiste moderne qui a dit : « La population des états ne dépend ni du nombre des mariages, ni de la fécondité des femmes, ni en général de la quantité des naissances, mais bien des moyens de conserver et de protéger la vie des enfants ; et certes, si la nature forme le corps de l'homme débile dans le jeune âge et sujet à une infinité de maux ; si les maladies, à cause de la faiblesse même des réactions vitales, deviennent alors et plus graves et plus dangereuses, on conclura nécessairement que la garde de l'enfance et l'éloignement des causes délétères qui détruisent les individus pendant cette difficile période de notre existence doivent contribuer

» plus que toute autre chose à l'augmen-
» tation de la population , ce principe de
» toute industrie , ce premier élément de
» la prospérité des nations. La succession
» régulière et continuée de ces précautions
» amène donc pour double résultat l'aug-
» mentation du nombre des hommes et
» l'amélioration de leur condition sociale. »

COMITÉ MÉDICAL

DE LA

CRÈCHE SAINT-LOUIS-D'ANTIN.

RÈGLEMENT.

- Art. 1^{er}.— Le Comité médical de la Crèche S.-Louis-d'Antin est composé de six médecins. Il nomme tous les ans un président et un secrétaire, et règle le service.
- Art. 2.— Il se réunit toutes les fois qu'il le juge nécessaire, afin de se concerter sur les besoins qui peuvent réclamer son concours.
- Art. 3.— Il désigne tous les ans un de ses membres qui sera chargé de faire le rapport médical sur la Crèche.
- Art. 4.— Aucun enfant ne peut être admis définitivement à la Crèche qu'après avoir été visité par un membre du Comité médical.

Art. 5.— Le médecin de service prononce le renvoi des enfants malades alors que ceux-ci peuvent nuire aux autres.

Art. 6.— En cas d'accidents, le médecin de service, ou, à son défaut, tout autre médecin de la Crèche, sera appelé pour donner les premiers soins à l'enfant.

Art. 7.— Le Comité médical règle tout ce qui concerne l'hygiène générale de la Crèche (alimentation, aération, désinfection, etc.).

Art. 8.— Le pharmacien de la Crèche exécutera les prescriptions des médecins.

Arrêté en séance, le 2 mars 1845.

Le Président du Comité médical,
D^r FAUCONNEAU-DUFRESNE.

Le Secrétaire,

D^r ACHILLE-CHÉREAU.

D^r ISARIÉ.

D^r SOLAVILLE.

D^r DESCROIZILLES.

D^r REIS.

HYGIÈNE DES CRÈCHES.

Aération.

Le ventilateur, âme de la Crèche, doit agir sans discontinuation.

Donner de l'air quand il y a de l'odeur, mais avec précaution.

Jamais de courant d'air sur les enfants.

Les rideaux ne doivent jamais être entièrement fermés.

Point de fleurs dans la Crèche.

Renouveler entièrement l'air aussitôt qu'il n'y a plus d'enfants.

Que tous les objets composant le berceau demeurent exposés à l'air pendant la nuit et les jours fériés.

Faire prendre aux enfants l'air extérieur quand l'atmosphère le permet.

Température.

12 degrés centigrades au moins, 15 au plus.

Le thermomètre doit baisser un peu vers le soir.

Recommander de couvrir l'enfant dans le trajet quand il fait froid.

Alimentation.

Le sein aussi souvent que possible. Ne pas sevrer sans l'avis du médecin.

Alimentation saine, suffisante, régulière, toujours appropriée à l'âge et aux forces de l'enfant.

Eau filtrée, lait sans mélange, sel irréprochable.

Pas de bonbons.

Pas de gâteaux entre les repas.

Veiller aux ustensiles.

L'enfant ne doit pas être étendu ni pressé quand il mange.

N'en oublier aucun.

Propreté.

La plus grande propreté dans toute la Crèche , et sur les enfants , et sur les berceuses.

Chaque enfant lavé deux fois , peigné une fois par jour.

Ne le laver à fond qu'une heure au moins après le repas.

Le laver loin des croisées.

L'essuyer toujours ; l'essuyer avec un linge propre.

Sur lui jamais rien de mouillé.

A chacun son mouchoir , sa tasse , son éponge , sa cuillère.

Autres soins maternels.

Bercer peu , promener beaucoup , faire marcher ceux qui le peuvent.

Gronder rarement , ne battre jamais.

Douceur en tout.

Coucher l'enfant tantôt d'un côté , tantôt

de l'autre , et toujours la tête légèrement élevée. Couvrir assez ; pas trop .

Ne pas le laisser assis long-temps sur le pot ni ailleurs.

Ne pas gêner ses mouvements dans un maillot.

Ne pas l'enlever par un bras.

Pieds chauds ; ventre libre ; tête fraîche.

Ni joujoux peints , ni rien qui puisse faire du mal aux voisins.

Caressez, mais n'embrassez pas souvent.

N'éveillez pas l'enfant qui dort.

S'il faut un lit de camp , éviter que les enfants soient en contact.

Ne pas exciter le mécontentement ni les pleurs.

Laisser jouer les enfants ; les placer à côté de ceux qu'ils aiment.

Soins médicaux.

La Crèche ne reçoit pas de malades.
Pourquoi des médecins ? Pour diriger l'hy-

giène, prévenir les maladies et parer aux accidents.

Pas d'admission définitive avant la visite du médecin.

En cas de convulsions, soustraire bien vite le malade aux regards des enfants et prévenir le médecin.

Beaucoup de soins ; peu de médicaments.



éviter, prévenir les maladies et parer aux
accidents. — Pas d'admission définitive avant la visite
du médecin.

En cas de convulsions, solliciter bien
vite le malade aux regards des enfants et
prévenir le médecin.

Beaucoup de soins ; peu de médi-
caments.

Chasser mal ; n'embrasser pas ;
trop tapinifier l'enfant qui dort ;
lui donner à manger, etc.

Ne pas exciter le malade ni les
parents.

Laisser jouer les enfants ; les placer à
côté de leur lit.

Soins médicaux

La Crèche ne reçoit pas de malades.
Pourquoi des médecins ? Pour danger l'hy-

TABLE.

Rapport sur les Crèches, par M. le docteur Fauconneau-Dufresne.	5
— sur la Crèche de Chaillot.	27
— sur la Crèche S.-Philippe-du-Roule.	47
— sur la Crèche S.-Louis-d'Antin.	73
Comité médical de cette Crèche.	98
Hygiène des Crèches.	101

TABLE.

Rapport sur les Crèches, par M. le doc-	
teur L'anneau-Dufresne.	5
— sur la Crèche de Chaillet.	27
— sur la Crèche S.-Philippe-du-	
Houls.	47
— sur la Crèche S.-Louis-d'Antin.	73
Comité médical de cette Crèche.	98
Hygiène des Crèches.	101

